

11
(un noir)

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'IUT DU 8 DECEMBRE 2005

Etaient présents :

- Collège enseignants : Madame RAVEZ, Monsieur REMIENS, Monsieur DEREMETZ, Monsieur THUILLIEZ, Monsieur PAVONE, Monsieur VANDEVILLE, Monsieur BLIN, Monsieur FURMANIAK, Monsieur AVANZATO
- Collège IATOSS : Monsieur KRAUSS
- Collège Usagers : Mademoiselle PRUDHOMME, Monsieur LAURENT, Monsieur WOZNIAK.
- Collège des personnalités extérieures : Madame LANCELLE, Monsieur BRIDE, Monsieur FRANCOIS, Monsieur FARREYROL, Monsieur NOWICKI,
- Personnalités Invitées : Monsieur DULION, Monsieur LANGLET, Madame RENAUX, Monsieur TANGHE, Monsieur GAZALET, Monsieur JOUAN, Monsieur LEZZANI, Monsieur TABARY, Monsieur BRICOUT, Monsieur EBEL, Monsieur DELACROIX
- Membres de Droit : Monsieur ROUZE, Directeur de l'IUT,
- Ont donné pouvoir : Monsieur LABRAGA à Monsieur VANDEVILLE, Monsieur DRAZETIC à Madame RAVEZ, Monsieur CROCFER à Monsieur KRAUSS, Madame TURPIN à Monsieur KRAUSS, Monsieur SNYCKERTE à Monsieur BRIDE, Monsieur NICOLAS à Monsieur BRIDE, Monsieur MATHIEU à Monsieur FARREYROL, Monsieur GUILLAUME à Monsieur FARREYROL.

Le quorum étant atteint, Monsieur FARREYROL, Président du Conseil, ouvre la séance.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 6 OCTOBRE 2005

Monsieur KRAUSS demande une rectification en page 2, au niveau de la 5^{ème} question, il demande de remplacer la phrase « *Monsieur KRAUSS demande si il existe un lien avec les formations existantes post-bac* » par la phrase suivante : « *Monsieur KRAUSS demande si il y a un partenariat établi entre un établissement du second degré ayant des classes post bac type BTS* »

Monsieur FARREYROL précise que cette modification sera prise en compte.

Aucune autre modification n' étant demandée, *le compte-rendu du Conseil du 6 octobre 2005 est approuvé à l' unanimité compte tenu de la remarque précédente.*

2) PRESENTATION DE NOUVEAUX ELUS (collège usagers)

Monsieur ROUZE indique que deux étudiants élus ont quitté l'IUT à la rentrée 2005. Des élections partielles ont été organisées le 17 novembre afin de combler deux sièges vacants sur huit.

1 siège était vacant pour le sous-collège CAMBRAI-MAUBEUGE : Monsieur WOZNIAK a été élu

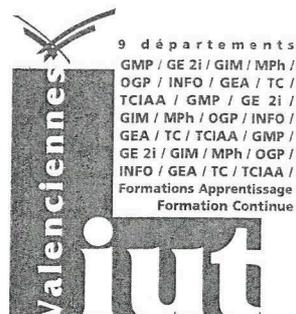
1 siège était vacant pour le sous-collège MONT-HOUY : Monsieur LAURENT a été élu ;

Monsieur le Président demande aux deux nouveaux élus de se présenter.

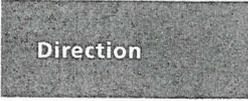
3) FRAIS DE DOSSIER

Monsieur ROUZE demande aux conseillers de prendre connaissance du tableau distribué en début de séance, ce tableau reprend les tarifs votés au conseil du 23 juin 2005

Monsieur ROUZE indique que les frais de dossiers du DUT passent de 10 à 6 euros pour tenir compte de la nouvelle procédure automatisée qui facilitera le recrutement des candidats (le candidat devra télécharger le dossier et l'adresser à l'IUT). Cependant, si le candidat souhaite obtenir un dossier version papier comme dans le passé, l'ancien tarif fixé à 10 euros s'appliquera.



Institut
Universitaire
de Technologie
Le Mont Houy
Valenciennes



I.U.T. / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9
Tél: 33.03.27.51.12.52
Fax 33.03.27.51.12.50
iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS
ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

Monsieur DULION demande si la procédure se concrétise par un paiement en ligne comme cela se fait actuellement pour les réinscriptions ? Monsieur ROUZE lui répond que pour le paiement des 6 euros, le candidat adressera, à l'appui de son dossier, un chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable, une procédure de lecture optique des chèques sera mis en place en collaboration avec les services comptables de l'Université.

Monsieur VANDEVILLE indique que cette procédure ne concerne pas les auditeurs de la Formation Continue.

Adopté à l'unanimité

4) CREANCES IRRECOUVRABLES :

Monsieur ROUZE demande aux conseillers de prendre connaissance du document concernant la mise en non valeur d'une partie d'une créance. En effet, sur un titre de recette de 2599,26 euros, 800,56 € sont irrécouvrables suite à la défaillance de la société (liquidation judiciaire).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5) TABLEAU DES SUBVENTIONS 2006

Monsieur ROUZE présente le tableau des subventions allouées aux différentes associations (étudiantes, amicale du personnel etc..) qui est soumis au vote du conseil.

Ces propositions de subventions sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur DEREMETZ fait remarquer que le CEVU ne subventionne plus les projets tutorés et se préoccupe pour le devenir du Val en Cie. Monsieur ROUZE rassure Monsieur DEREMETZ concernant le guide étudiant val en cie et sur la pérennité de ce projet dont le rayonnement dépasse largement le cadre pédagogique. Cependant d'autres actions devront trouver d'autres sources de financement.

6) BUDGET 2006 :

A l'appui d'un dossier qui a été adressé à l'ensemble des conseillers et abondé par des documents distribués en cours de séance, Monsieur ROUZE commente le budget 2006 qui diminue de 4,3% par rapport à celui de 2005.

Monsieur ROUZE rappelle que la Loi Organique relative aux Lois de Finances oblige à présenter le budget selon les actions prévues. On passe d'une politique de moyens à une politique de résultats.

Le budget 2006 s'équilibre à 4 903 240 euros. Monsieur ROUZE attire l'attention sur les différentes recettes prévues et notamment la taxe d'apprentissage.

Après une explication détaillée des différentes rubriques, Monsieur ROUZE donne la parole à Monsieur VANDEVILLE qui présente le budget de la formation continue.

Pour la partie formation par l'apprentissage, Monsieur DEREMETZ présente le budget et précise que le budget apprentissage de l'IUT de Valenciennes s'équilibre à hauteur de 1 182 105 euros.

Messieurs ROUZE puis BRICOUT répondent à une question de Monsieur KRAUSS concernant la politique de l'établissement sur les emplois gagés.

Avant de passer aux votes, Monsieur ROUZE indique que le réseau IUT est inquiet sur l'avenir de ses moyens et la place de l'IUT dans l'enseignement supérieur.

Les conseillers sont appelés à voter sur le budget 2006

Adopté à l'unanimité

7) AVIS SUR LA NOMINATION DU CHARGE DE MISSION POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE, DU DEVELOPPEMENT ET DU TRANSFERT

Monsieur ROUZE rappelle que l'article 28 des statuts prévoit une mission pour la promotion de la recherche, du développement et du transfert. Elle est dirigée par un chargé de mission nommé par le Directeur après avis favorable du conseil de l'IUT ; après appel à candidature, seul Monsieur JOUAN a postulé sur ce poste.

Monsieur FARREYROL demande à Monsieur JOUAN de se présenter.

Après débats, Monsieur JOUAN quitte la salle.
La candidature de Monsieur JOUAN reçoit l'avis favorable du conseil.

26 oui sur 26 votants

8) QUESTIONS DIVERSES

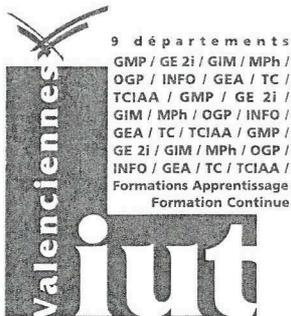
néant

La séance est levée à 19h45

Le Directeur,



Jean-Pierre ROUZE



ok 19.
Le Président
Du Conseil de l'I.U.T.

à

Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil de l' I. U.T.

Valenciennes, le 25 novembre 2005

Institut
Universitaire
de Technologie
Le Mont Houy
Valenciennes

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir participer au Conseil de l' I .U.T., qui aura lieu le :

**LE JEUDI 8 DECEMBRE 2005
à 17 H 00 en salle du Conseil .**

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil du 6 octobre 2005.
- Présentation des nouveaux élus étudiants.
- Créances irrécouvrables
- Subventions aux associations.
- Budget 2006.
- Avis sur la nomination du Chargé de Mission pour la Promotion de la Recherche, du Développement et du Transfert.
- Questions diverses.

Merci de bien vouloir retourner le pouvoir joint en cas d'empêchement.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration et vous prie d' agréer, Madame, Monsieur, l' expression de mes sentiments dévoués.

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9

Tél: 33.03.27.51.12.52
Fax 33.03.27.51.12.50
iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

Pour le Président
Le Directeur de l' I .U.T.,

J.P ROUZE

PJ : Budget 2006, Tableau des subventions, Extrait de l'article 28 des statuts et du titre D du règlement intérieur.

Extrait du Règlement Intérieur.

- Définir les objectifs du Centre de Formation par l'Apprentissage,
- Donner un avis sur les questions qui concernent l'Apprentissage dans l'Institut,
- Donner un avis sur le budget de l'Apprentissage.

Article C2 :

Le Directeur du service formation par l'Apprentissage anime et coordonne les activités liées aux diplômes organisés par la voie de l'Apprentissage dans l'IUT.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Il préside et anime le Conseil de l'Apprentissage,
- Il propose au Directeur de l'IUT les axes de développement de l'Apprentissage,
- Il propose au Directeur de l'IUT les personnels recrutés sur fonds propres,
- Il propose au Directeur de l'IUT le budget de l'Apprentissage,
- Il établit un rapport annuel d'activités,
- Il représente, si nécessaire, le Directeur de l'IUT auprès de FORMASUP, du Conseil Régional, des instances universitaires, et, de manière générale, de toute instance par délégation du Directeur pour ce qui concerne les questions relatives à l'Apprentissage.

TITRE D : LES MISSIONS DE L'IUT :

Article D1 :

Le Chargé de mission pour la Promotion de la Recherche, du Développement et du Transfert a pour rôle :

- D'orienter et de coordonner les plans d'équipements des départements, plates - formes technologiques des différentes actions de formations proposées par l'IUT et de valider les décisions d'investissement conformément au plan d'équipement global,
- D'assurer la veille technologique et d'étudier les projets de création de recherche universitaire à l'IUT de Valenciennes en liaison avec le Conseil Scientifique et les laboratoires de l'Université,
- De donner un avis sur les projets de collaboration entre l'IUT de Valenciennes et les entreprises dans le cadre des contrats de développement industriel et de transfert technologique.

Il est créé une Commission de Promotion de la Recherche, du Développement et du Transfert qui a pour rôle d'assister le Chargé de mission.

Cette Commission est composée :

- Du Directeur de l'IUT ou son Représentant,
- Des Professeurs des Universités en poste à l'IUT,
- Des Maîtres de Conférences habilités à diriger des recherches, enseignants en poste à l'IUT,
- Des Chefs de départements,
- D'un enseignant-chercheur ou autre enseignant permanent par site, en poste à l'IUT, nommé par le Directeur sur proposition du Chargé de mission,
- D'un Représentant IATOSS nommé par le Directeur sur proposition du Chargé de mission.

Extrait des Statuts

Article 27 :

Le Directeur du Centre de Formation par l'Apprentissage est nommé par le Directeur de l'I.U.T. de VALENCIENNES, après avis favorable du Conseil de l'I.U.T.

Il est choisi parmi les personnels permanents de l'I.U.T. Son mandat est de trois ans, renouvelable. Ses missions sont précisées par le règlement intérieur.

Il est assisté d'un conseil dont la composition et les missions sont fixées par le règlement intérieur.

TITRE 7

Les Missions

Article 28 :

La Mission pour la Promotion de la Recherche, du Développement et du Transfert est dirigée par un chargé de mission nommé par le Directeur de l'I.U.T., après avis favorable du Conseil de l'I.U.T.

Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs et enseignants permanents affectés à l'I.U.T.

Son mandat est de trois ans, renouvelable.

Ses missions sont précisées par le règlement intérieur.

Article 29 :

La Mission pour les Activités Internationales est dirigée par un chargé de mission nommé par le Directeur de l'I.U.T., après avis favorable du Conseil de l'I.U.T.

Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs et les enseignants permanents affectés à l'I.U.T.

Son mandat est de trois ans, renouvelable.

Ses missions sont précisées par le règlement intérieur.

Article 30 :

La Mission pour les Licences Professionnelles et les Diplômes d'Université est dirigée par un chargé de mission nommé par le Directeur de l'I.U.T., après avis favorable du Conseil de l'I.U.T.

Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs et les enseignants permanents affectés à l'I.U.T.

Son mandat est de trois ans, renouvelable.

Ses missions sont précisées par le règlement intérieur.

TITRE 8

Dispositions diverses

Article 31 :

Des modifications aux présents statuts peuvent être proposées sur l'initiative du Président du Conseil de l'I.U.T., du Directeur ou du tiers des membres du Conseil de l'I.U.T. de

POUVOIR

JE , SOUSSIGNÉ

DÉCLARE PAR LA PRÉSENTE , CONSTITUER SON MANDATAIRE

M

AUQUEL IL DONNE POUR LUI ET EN SON NOM , POUVOIR DE LE

REPRÉSENTER AU CONSEIL DE L ' I U T

QUI AURA LIEU LE 8 décembre 2005

En conséquence, prendre connaissance de tous documents et renseignements, formuler toute demande à ce sujet, signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes discussions, émettre tous votes, signer toutes pièces et procès-verbaux et, généralement, faire le nécessaire.

Fait à Valenciennes, le.....

Le Mandant,

RECETTES PAR TYPE DE FORMATION (en K€)

	IFI		FC		APPR		IUT	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Etat	74	1 860	20	67			1 920	1 927
Collectivités territoriales et autres personnes publiques	74	35	345	320			385	355
Taxe d'apprentissage	74	320					340	320
Formasup	74				1 120	1 182	1 120	1 182
Ressources propres	70	180	457	216			641	396
Neutralisation des amortissements subventionnés	77	79					86	79
CAF nette		644					635	644
Totaux	3 185	3 118	822	603	1 120	1 182	5 127	4 903

DEPENSES PAR TYPE DE FORMATION (en K€)

	IFI		FC		APPR		IUT	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Equipement	577	613	60	35	0	0	637	648
Personnel	969	887	556	412	663	704	2 188	2 003
Fonctionnement	1639	1 618	206	156	457	478	2 302	2 252
Totaux	3 185	3 118	822	603	1 120	1 182	5 127	4 903

RECETTES EN FORMATION INITIALE (en k€)

		2005	2006
70686	Frais de dossiers	65 000	65 000
70688	Autres prestations de service	33 000	35 000
7084	MAD personnel	80 000	80 000
7411	DGF	1 900 000	1 860 000
7481	TA barème	340 000	320 000
7442	Subvention Région	30 000	30 000
7453	CNASEA EJ/CES	10 000	5 000
7588	Autres produits de gestion courante	5 400	0
777	Neutralisation des amortissements	86 288	78 873
		2 549 688	2 473 873
CAF nette		635 142	644 362
Total recettes FI		3 184 830	3 118 235

DEPENSES EN FORMATION INITIALE (en K€)

	IDIR		DUT		LP		DE		Total FI	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Equipement	235	262	338	347	2	2		2	575	613
Personnel	969	875					11	12	980	887
Fonctionnement	1 355	1 378	209	173	53	47	13	20	1 630	1 618
Totaux	2 559	2 515	547	520	55	49	24	34	3 185	3 118

BUDGET 2006 Recettes IUT

RECETTES	IFI		FC		APPR		IUT	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
	INVESTISSEMENT							
131 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0
138 AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	635 142	644 362					0	0
Sous-total investissement	635 142	644 362	0	0	0	0	635 142	644 362
FONCTIONNEMENT								
7065 Prestations de formation continue			457 500	215 680			457 500	215 680
70686 Frais de dossiers	65 000	65 000					65 000	65 000
70688 Autres prestations de services	33 000	35 000					33 000	35 000
7084 Mise à disposition de personnel facturée	80 000	80 000					80 000	80 000
70 VENTES DE PRODUITS, PREST. DE SERVICES	178 000	180 000	457 500	215 680	0	0	635 500	395 680
7411 Subventions d'exploitation - Etat	1 900 000	1 860 000					1 900 000	1 860 000
7418 Subventions d'exploitation - Autres ministères				67 400			0	67 400
7442 Subventions d'exploitation - Régions	30 000	30 000	346 500	319 820			376 500	349 820
74453 Subventions CNASEA au titre des emplois-jeunes	10 000	5 000	17 800				27 800	5 000
7481 Subventions d'exploitation - TA	340 000	320 000					340 000	320 000
74888 Autres subventions d'exploitation divers					1 120 009	1 182 105	1 120 009	1 182 105
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 280 000	2 215 000	364 300	387 220	1 120 009	1 182 105	3 764 309	3 784 325
75885 Participation diverses	5 400						5 400	0
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 400	0	0	0	0	0	5 400	0
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0	0	0	0	0
777 Quote-part des subventions d'investissement	86 288	78 873					86 288	78 873
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	86 288	78 873	0	0	0	0	86 288	78 873
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	0	0	0	0	0	0	0
79 TRANSFERTS DE CHARGES	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total fonctionnement	2 549 688	2 473 873	821 800	602 900	1 120 009	1 182 105	4 491 497	4 258 878
TOTAL RECETTES	3 184 830	3 118 235	821 800	602 900	1 120 009	1 182 105	5 126 639	4 903 240

BUDGET 2006 Dépenses - IUT

DEPENSES	FI		LP		DE		FC		APPR		IUT	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
	INVESTISSEMENT											
206	13 356	30 459					3 000				16 356	33 459
213	180 000	142 410									180 000	142 410
2154	118 110	111 868					22 409	11 975			140 519	123 843
218	261 861	324 883	2 000	2 000	0	2 000	34 406	19 767			298 267	348 650
	573 327	609 620	2 000	2 000	0	2 000	59 815	34 742	0	0	635 142	648 362
Sous-total investissement												
FONCTIONNEMENT												
605	10 500	9 800	3 144	4 867	100	2 000	10 658	11 443	27 400	28 300	51 802	56 410
60612	1 800	2 100									1 800	2 100
6063	24 081	22 550	6 857	2 545		1 000	7 766	4 952	30 900	25 750	69 604	56 797
6064	22 867	19 500	4 000	3 450	982	1 266	4 000	4 950	4 900	5 900	36 729	34 466
6067	18 676	14 123	4 700	3 483	100		11 232	5 847	47 700	49 200	82 408	72 653
60681		100									0	100
60688	3 000		650		54		1 000		500		5 204	0
60	80 924	68 173	19 351	14 345	1 216	4 266	34 656	26 592	111 400	109 150	247 547	222 526
6122	7 052	2 250							18 113	10 700	18 113	10 700
6136	1 200	1 100		100					8 200	8 500	15 252	10 750
6152	600	4 256	1 000				1 263	2 000	8 200	11 700	11 063	17 956
6155	4 470	3 800							3 500	3 500	7 970	7 900
6156	1 200	1 200									1 200	1 200
6181	14 318	7 130	2 243	1 700			5 400	1 600	11 487	10 750	33 448	21 180
6184	66 800	60 275	17 499	12 790	500	1 500	19 706	16 686	25 250	27 000	129 755	118 251
6188	1 500	150		500			500		2 000	500	4 000	1 150
61	97 140	80 161	20 742	15 090	500	1 500	26 869	20 286	80 250	75 650	225 501	192 687
623	28 600	25 688	834	500			3 400	2 900	10 500	10 500	43 334	39 588
624	1 900	850	200	1 100			600	600	2 300	3 000	4 400	5 550
6254	3 430	2 840	400	600			500		1 500	1 500	5 830	3 440
62561	21 214	15 900	6 500	7 104	10 189	11 584	3 600	4 198	22 150	18 500	63 653	57 286
62562	900	1 400	164	100							1 064	1 500
62563							3 500	300			3 500	300
6257	11 750	9 948	4 250	5 196	1 100	1 500	1 800	4 900	13 700	13 700	32 600	35 244
6264	11 100	9 150	201	416	600	1 316	1 400	2 500	1 400	3 050	14 701	16 432
6265	31 100	31 030					3 000	3 000	7 000	7 650	41 100	41 680
628	500	2 300		1 700					3 000	6 500	3 500	10 500
62	110 494	99 106	12 549	16 716	11 889	14 400	17 200	18 398	61 550	62 900	213 682	211 520
631	39 094	36 173					29 754	23 088	33 000	36 000	101 848	95 261
633	700								1 500	1 600	2 200	2 200
635	300	300									300	300

BUDGET 2006 Dépenses - IUT

DEPENSES	FI		LP		DE		FC		APPR		IUT	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
63 IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	40 094	36 973	0		0		29 754	23 088	34 500	37 600	104 348	97 661
6411 Salaires	8 000	8 000					33 000		98 000	107 000	139 000	115 000
6412) Vacations administratives et techniques	40 000	40 000							500	500	40 500	40 500
64143) Heures supplémentaires	1 000								500	500	1 500	500
64144) Formation continue							28 400	18 800			28 400	18 800
64148) Autres indemnités - heures de surveillance	30 000	24 000			100		2 000	500	2 500	2 500	34 600	27 000
6415) Supplément familial de traitement									700	760	700	760
6421) Heures complémentaires - Personnel de l'établissement	814 182	735 000			9 500	10 500	403 500	322 000	448 480	491 373	1 675 662	1 558 873
643) Emplois gagnés	15 000	15 000					24 000	22 000	52 000	56 000	91 000	93 000
6445) CES	5 000						3 000				8 000	0
645) Charges de sécurité sociale et de prévoyance	15 000	16 000			900	1 500	31 754	26 088	25 000	27 000	72 654	70 588
648) Autres charges de personnel	500								700	700	1 200	700
64 CHARGES DE PERSONNEL	928 682	838 000	0		10 500	12 000	525 654	389 388	628 380	686 333	2 093 216	1 925 721
651) Rétroactivités pour concessions, brevets, logiciels,	11 300	9 000		500			500	5 000	6 500	10 800	18 300	25 300
6571) Bourses							6 000		38 000	42 000	44 000	42 000
6575) Subventions reçues et réparties par l'université									86 429	86 672	86 429	86 672
6578) Compensation pour D.I. - Etudiants boursiers	90 000	90 000									90 000	90 000
65818) Participation forfataire - Autres								5 600		46 000	0	51 600
65880) Facturation de personnel entre UB	35 000	16 000					1 000	19 760	25 000	25 000	61 000	60 760
65881) Participation forfataire % sur conventions							115 052	60 046			115 052	60 046
65882) Prestations internes	4 000	1 000									4 000	1 000
65885) Participations diverses entre UB	400 000	450 000							48 000		448 000	450 000
66 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANT	540 300	566 000	0	500	0	0	122 552	90 406	203 929	210 472	866 781	867 378
66 CHARGES FINANCIERES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6715) Subventions accordées (associations)	12 685	13 850	300	300							12 985	14 150
67182) Charges exceptionnelles provenant annul. Titres ex. ant.		707					5 000				5 000	0
67188) Autres charges exceptionnelles diverses							300				1 007	0
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 392	13 850	300	300	0	0	5 300	0	0	0	18 992	14 150
681) Dotations aux amortissements et aux provisions	721 430	723 235									721 430	723 235
68 DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROV.	721 430	723 235	0	0	0	0	0	0	0	0	721 430	723 235
68) Sous-total fonctionnement	1 563 680	1 550 525	52 942	46 951	13 605	20 166	208 577	155 682	457 129	458 172	2 293 933	2 231 496
Sous-total personnel	968 776	874 973	0	0	10 500	12 000	555 408	412 476	662 880	723 933	2 197 564	2 023 382
TOTAL DEPENSES	3 105 783	3 035 116	54 942	48 951	24 105	34 166	821 800	602 900	1 120 009	1 182 105	5 126 639	4 903 240

SUBVENTIONS 2006

SUBVENTIONS	2005	2006	Ventilation par centre de responsabilité														
			DIRECTION		IGMP	IGIM	IGEII	ITC	IGEA	IMPH	INFO	IQLIO	ITCA	LPCES			
vie étudiante	org. Gala																
Association étudiants GMP	500	1100	500		600												
Association étudiants GIM	500	500	500														
Association étudiants GEII	500	500	500														
Association étudiants TC	3 000	3000	500		1000			1500									
Association étudiants APPC	300	300						300									
Association étudiants LP CESI	300	300															300
Association étudiants GEA	500	1200	500						700								
Association étudiants MPH	1 135	1000	500							500							
Association étudiants INFO	1 000	500	500														
Association étudiants QLIO	1 250	1250	500									750					
Association étudiants TCa	1 000	1000	500										500				
autres bénéficiaires																	
IUT en ligne	2 000	2000	2000														
Amicale du personnel	500	500	500														
SUAPS	500	500	500														
BU	500	500	500														
Totaux	13 435	14 150	8000	1000	600	0	0	1800	700	500	0	750	500	0	300		